

Avis publics



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

RETRAIT DES RÈGLEMENTS 01-279-65-01 ET 01-279-65-02

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement a retiré le **Règlement numéro 01-279-65-01** «*Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*» afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements (zone 0093) ainsi que le **Règlement numéro 01-279-65-02** «*Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*» afin de régir notamment les divisions et subdivisions de logements (zone 0215).

En conséquence, ces règlements ne feront pas l'objet d'un scrutin référendaire et n'entreront pas en vigueur.

Fait à Montréal, ce 17 décembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent